

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Conseil Municipal du 28 février 2017



www.lallaing.fr

Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 59167 LALLAING
Secrétariat : Tél. : 03 27 99 76 00 - Fax : 03 27 99 76 24 - mairie@lallaing.fr

INTRODUCTION

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Il traduit en effet, en termes financiers, la politique de la collectivité.

Avant ce vote, les élus sont amenés à débattre des principales orientations budgétaires de l'année à venir, au cours d'un Débat.

L'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget, existe depuis 1992.

Objectifs du DOB

- Présenter l'environnement dans lequel évolue la commune et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée en fonction du contexte national
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la commune

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121 - 8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Nouvelles modalités :

- ✓ La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- ✓ La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication *sur le site internet de la commune* afin de présenter une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies. [Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016](#)
- ✓ Il doit être transmis au représentant de l'état et au président de l'EPCI dont la commune est membre

I / L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A / LE CONTEXTE GENERAL FINANCIER

Le contexte électoral particulier de 2017 (élections présidentielles et législatives) implique de grandes incertitudes d'un point de vu budgétaire.

Les réformes imposées par l'Etat accentuent les dépenses des collectivités territoriales :

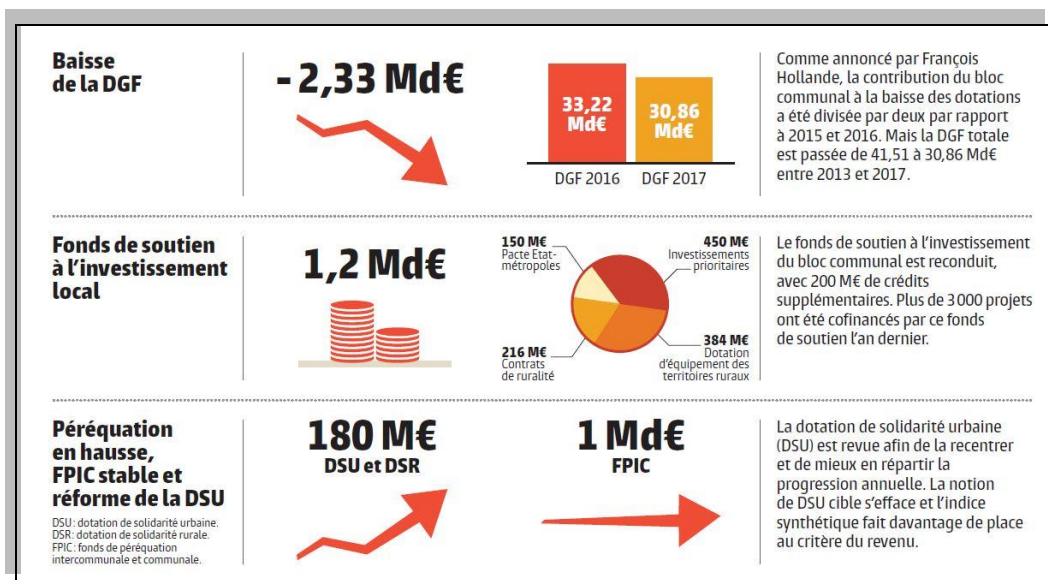
- la réforme des rythmes scolaires,
- l'organisation de deux élections
- l'augmentation des dépenses de personnel,
- la sécurité des établissements,
- l'accessibilité des bâtiments

Le Projet de Loi de Finances 2017 s'inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2014 à 2019 qui trace la trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit public. La poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros d'économies de dépenses, présenté en 2014, doit permettre d'assurer la résorption des déficits publics.

Les collectivités territoriales devront pour la 3^{ème} année subir les baisses de dotations de l'Etat. Celles-ci devraient être moins importante que celles constatées précédemment.

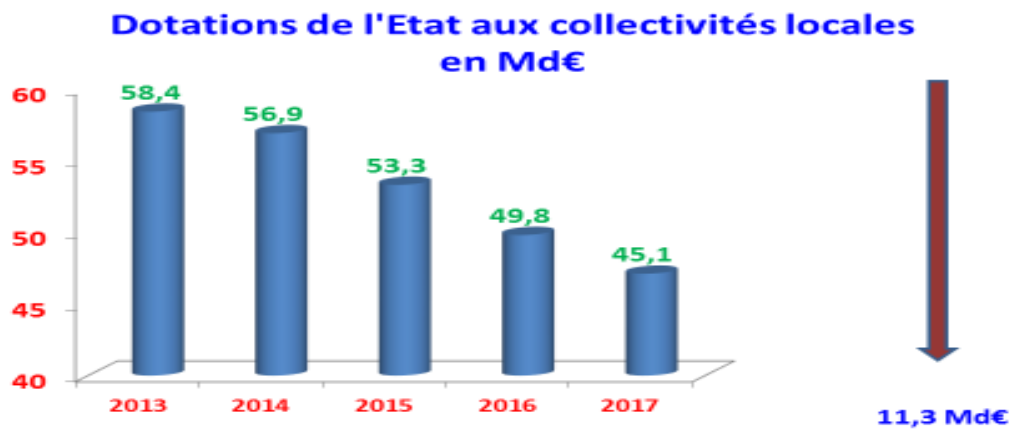
B / LA LOI DE FINANCES 2017

- déficit budgétaire de l'Etat : 2,7% du PIB en 2017 contre 3,3% en 2016
- perspectives de croissance pour 2017 : 1,5%
- inflation : 0,8%



C / MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES :

- ▶ **nouvelle diminution des dotations** : 2,63 milliards d'euros en 2017 (soit - 11 milliards entre 2015 et 2016). La baisse de la **DGF** que nous connaissons depuis plusieurs années va se poursuivre mais l'impact négatif sera divisé par 2 en 2017
- ▶ maintien du **Fonds de soutien à l'investissement local** : 1,2 milliards d'euros contre 1 milliard en 2016 afin de permettre aux collectivités d'investir à nouveau
- ▶ **la DSU** est également reconduite avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (soit +180 millions)
- ▶ **péréquation verticale** : + 317 millions d'euros en 2017
- ▶ **péréquation horizontale** : maintien du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) à 1 milliard d'euros en 2017 : redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés
- ▶ **la fiscalité** : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016
- ▶ **le FCTVA** : les collectivités récupèrent la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 (déclaration FCTVA 2017). Pour rappel le taux du FCTVA est de 16,404 %
- ▶ **rythmes scolaires** : le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé (50€ /enfant) et la part majorée de l'aide (40€/ enfant) est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté



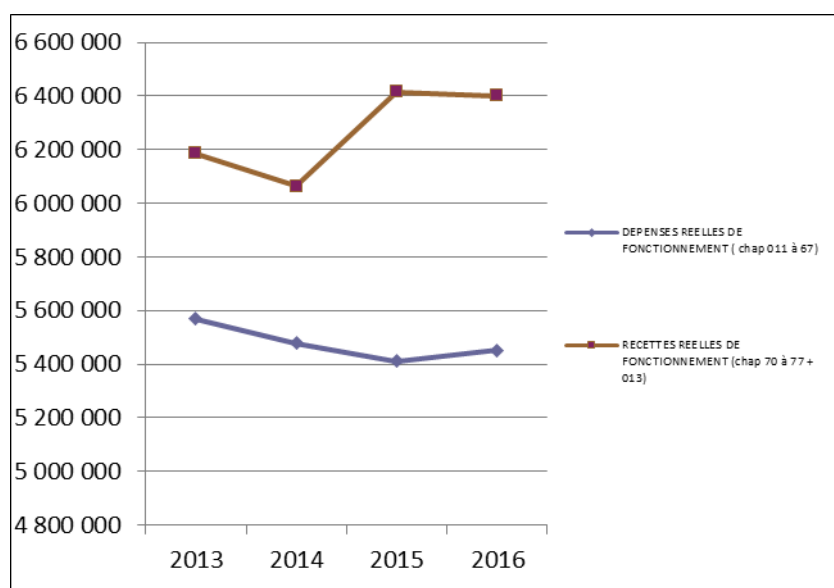
OBJECTIFS DE L'EQUIPE MUNICIPALE :

- 2017 • Respecter le budget
- 2017 • Maitriser les charges de fonctionnement : (Comparaison des prix, mutualisation, travaux en régis...)
- 2017 • Mise en place d'indicateurs
- 2017 • Recherches de subventions extérieures
- 2017 • Objectif : dégager des marges pour financer et maintenir nos investissements.

II/ Situation financière et fiscale de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

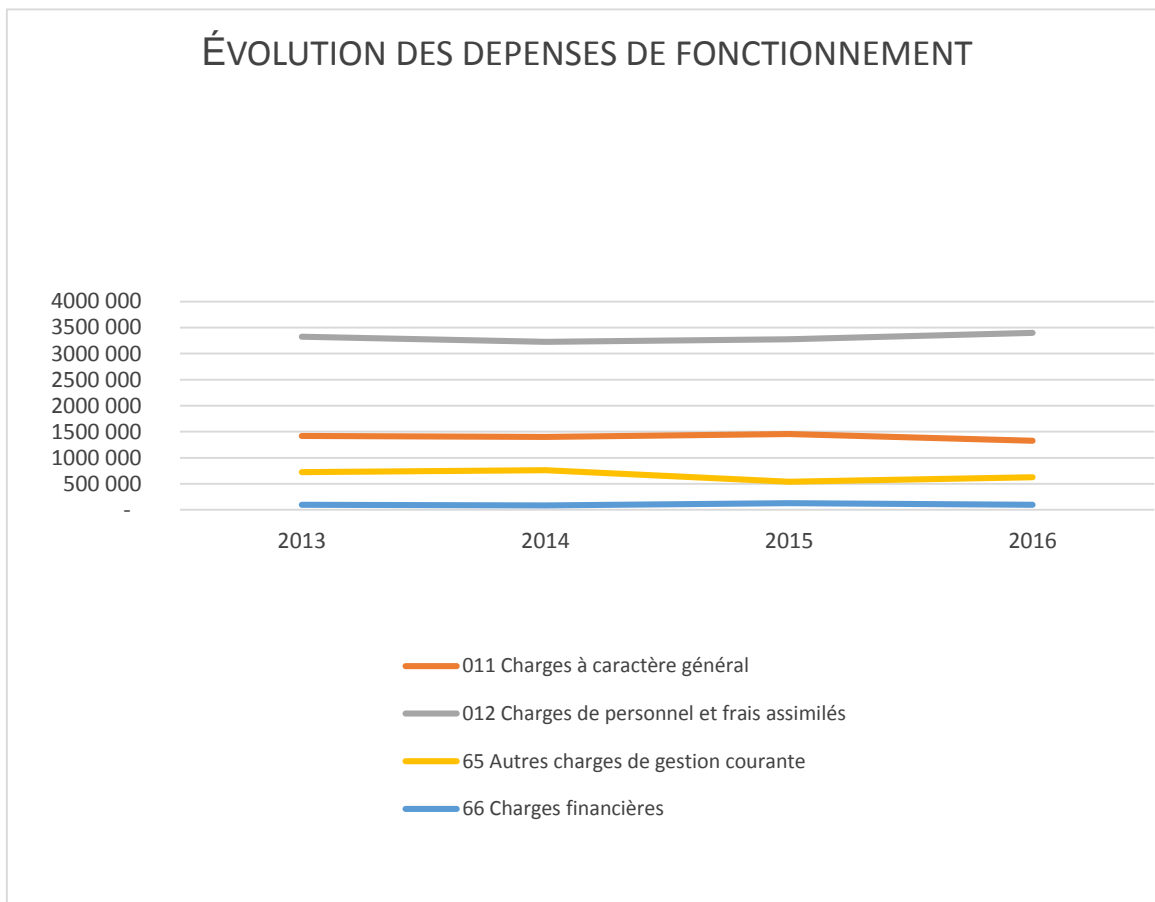
	2013	2014	2015	Compte Administratif provisoire 2016
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (chap. 011 à 67)	5 568 384	5 477 366	5 411 298	5 451 985
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (chap. 70 à 77 + 013)	6 185 445	6 063 458	6 414 410	6 401 810



La synthèse ci-dessus résume l'impact de nos choix de gestion sur cette section. **Ceux-ci nous permettent de maintenir une trajectoire maîtrisée et régulière.**

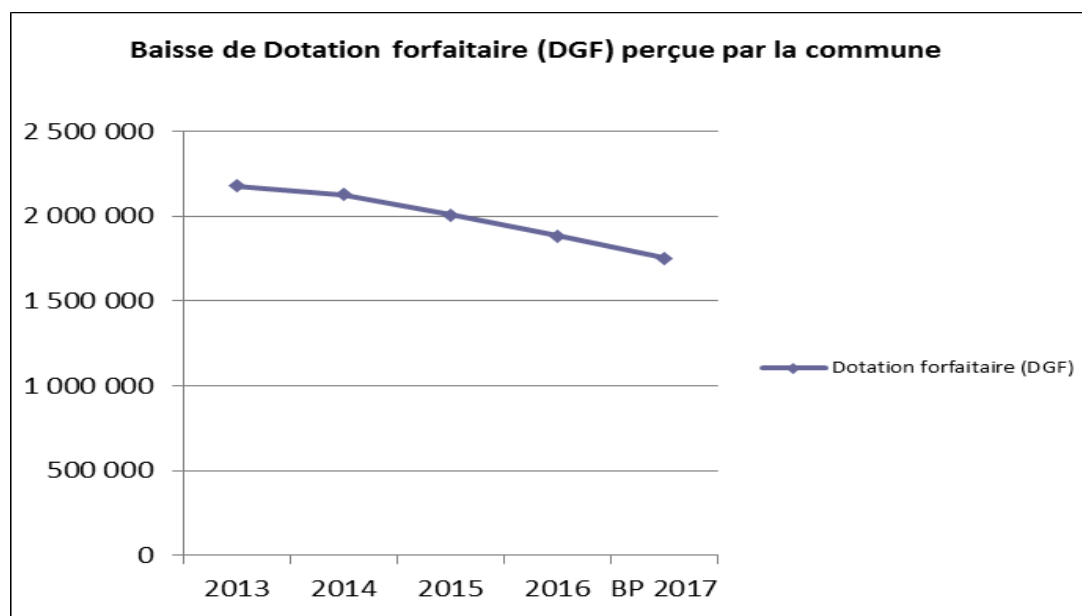
Évolution des dépenses : section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2013	2014	2015	Compte Administratif provisoire 2016
011	Charges à caractère général	1 417 368	1 400 535	1 456 172	1 324 119
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 326 079	3 226 397	3 275 790	3 397 028
65	Autres charges de gestion courante	726 128	763 043	541 668	624 033
66	Charges financières	97 048	86 661	130 081	94 695
67	Charges exceptionnelles	1 761	730	7 586	12 110
	TOTAL	5 568 384	5 477 366	5 411 298	5 451 985



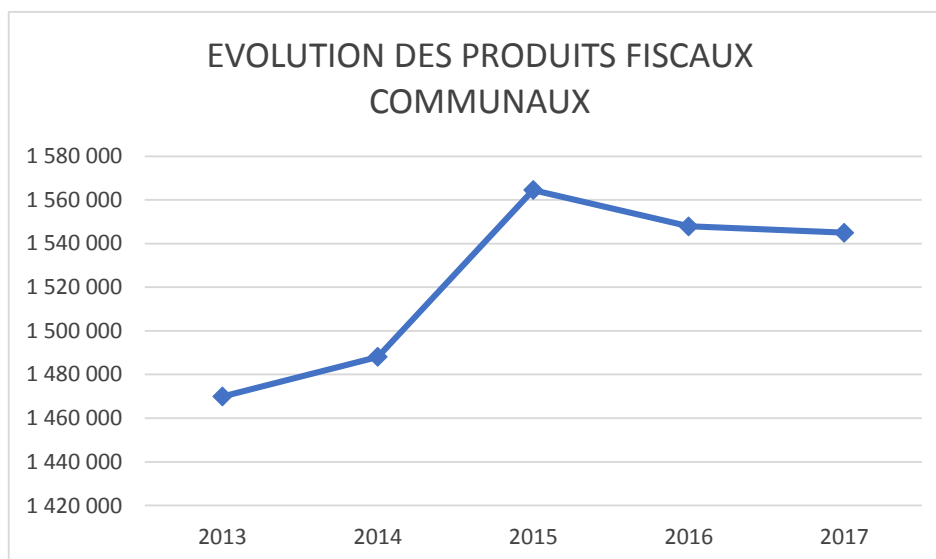
Évolution des recettes : section de fonctionnement

	LIBELLE	2013	2014	2015	Compte administratif 2016 PROVISoire
013	Atténuations de charges (remboursement sur rémunérations, remboursement sécurité sociale)	104 760	81 227	134 683	179 387
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	166 702	179 953	188 510	200 026
73	Impôts et taxes	1 930 369	1 964 334	2 093 637	2 123 393
74	Dotations, subventions et participations	3 889 503	3 726 770	3 800 824	3 748 665
75	Autres produits de gestion courante (loyer)	81 906	100 419	145 524	94 173
77	Produits exceptionnels	12 205	10 755	51 234	56 166
	Total	6 185 445 €	6 063 458 €	6 414 413 €	6 401 810 €



De 2013 à 2016 la baisse la DGF a généré une diminution des recettes de fonctionnement de 293 000 € soit 13%.

LA FISCALITE



La loi de finances 2017 prévoit une revalorisation des bases de 0,4% contre 1 % en 2016.

Depuis 2009 les taux d'imposition des taxes directes communales n'ont pas augmenté.

Les bases fiscales relatives à l'augmentation du nombre de logements prévues en 2017 sont en hausse par rapport à 2016. Il sera donc proposé cette année au Conseil Municipal de redonner du pouvoir d'achat aux Lallinois en baissant les impôts de la manière suivante :

- baisse de la taxe d'habitation de 0,9 % (celle-ci passera ainsi de 19,60 % à 18,70 %),
- baisse (mécaniquement) la taxe sur le foncier non bâti de 3,69 % (passant ainsi de 80,36 % à 76,67 %)

Nous bénéficions déjà d'un abattement général de 15 % ainsi que d'un abattement variant de 10 à 15 % pour charges de famille, en fonction du nombre de personnes à charge.

Nous proposerons également en 2017 un abattement spécial relatif aux personnes porteuses de handicap, qui, selon la décision du Conseil municipal, s'élèvera de 10 à 20 %.

D'ici fin 2019, nous essaierons d'agir également sur la taxe relative au foncier bâti.

	TAUX 2016	PROPOSITION 2017	VARIATION
TAXE HABITATION	19,60%	18,70%	-0,90%
TAXE FONCIERE BATI	27,47%	27,47%	0,00%
TAXE FONCIERE NON BATI	80,36%	76,67%	-3,69%

LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 était de 7 918 439,17€

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 6 526 512,39€

L'annuité (capital + intérêts) payée en 2016 était de 473 631,55€.

L'annuité (capital + intérêts) à payer en 2017 est estimée à 425 365,54€.

En 2016 :

Emprunt de 1 200 000 €

à la Banque Postale

taux fixe de 1.25%

sur 15 ans

La Commune a profité des taux extrêmement bas pour prévoir le financement de certains investissements.

Refinancement des emprunts variables (DEXIA)

afin de sécuriser les emprunts contractés initialement à taux variables (pouvant atteindre un taux de 5 % sur certaine période), la commune a refinancé 4 emprunts :

taux : 1.39%

sur 15 ans à la SFIL

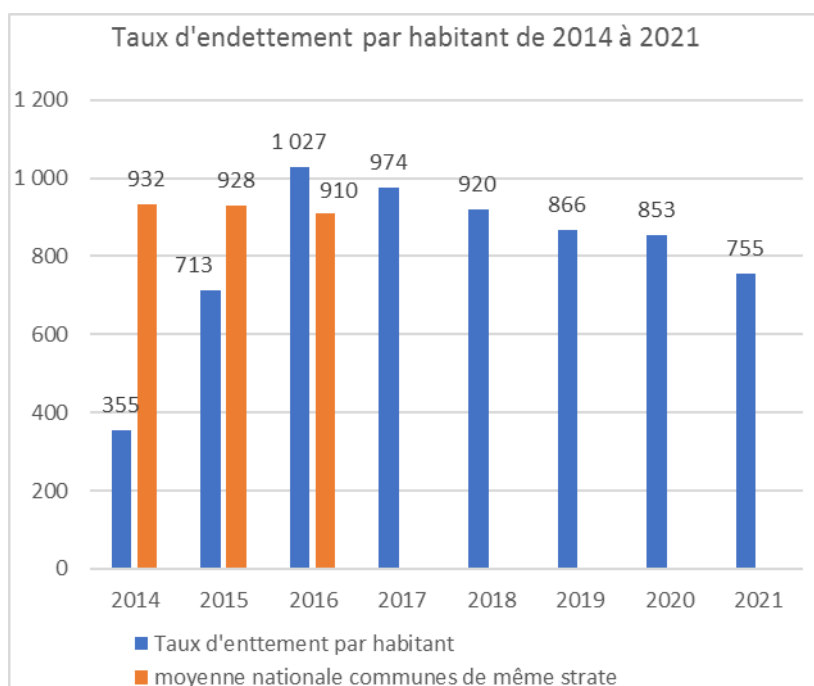
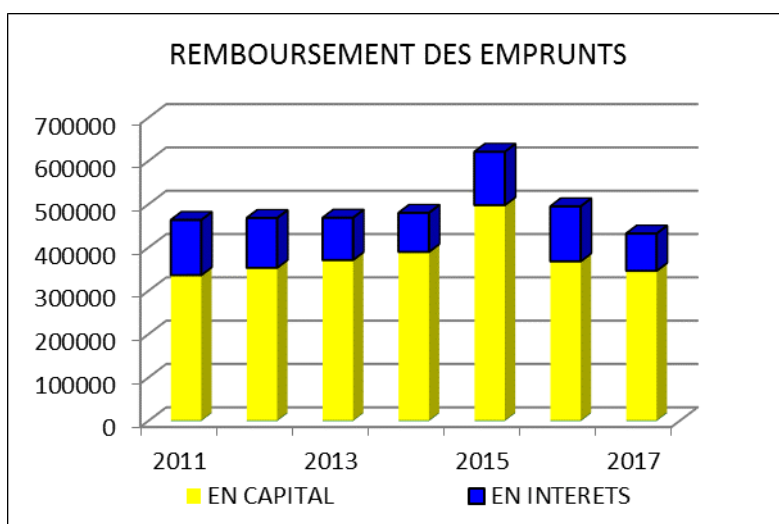
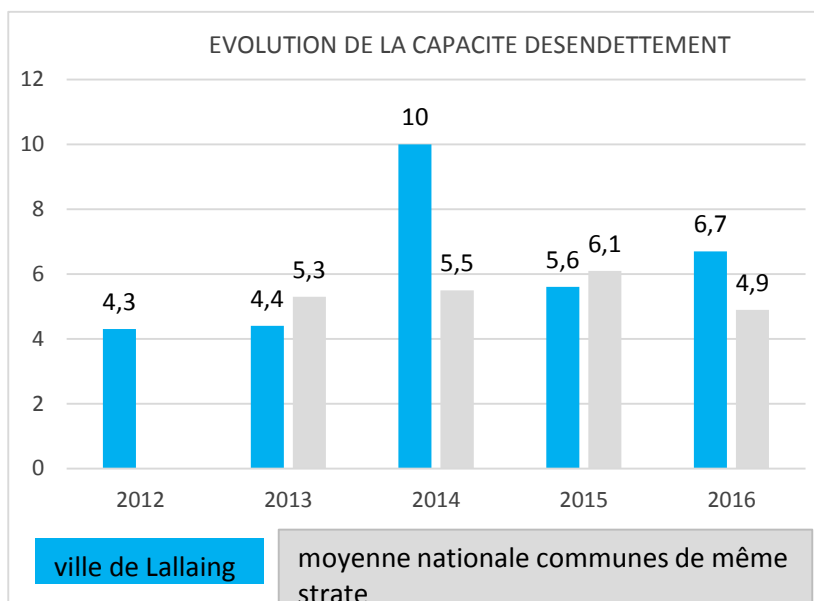
Le refinancement de ces emprunts permettra de dégager des marges de manœuvres.

RATIONS D'EPARGNE						
	2012	2013	2014	2015	2016	Echantillon
Taux d'épargne de gestion	13,80%	11,40%	10,90%	17,10%	15,70%	18,90%
Taux d'épargne brute	12,00%	10,00%	9,70%	15,00%	14,50%	15,90%
Taux d'épargne nette	6,20%	4,00%	3,30%	7,20%	8,70%	7,80%

	2012	2013	2014	2015	2016	Echantillon
Capacité de désendettement	4,3	4,4	10	5,6	6,7	4,9

Pour information : la capacité de désendettement permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Le seuil critique, révélateur de tensions futures, est estimé entre 10 et 12 ans.



III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

A/ RESULTATS PROVISOIRES 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

excédent de l'exercice 2016	770 918,11 €
excédent reporté de 2015.....	1 899 101,49 €
soit un excédent cumulé au 31/12/2016	2 670 019,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

excédent de l'exercice 2016	918 860,40 €
excédent reporté de 2015.....	28 721,71 €
soit un excédent cumulé au 31/12/2016.....	947 582,11 €

Restes à encaisser 2016..... **18 141,70 €**

Dépenses engagées non mandatées 2016..... **245 613,44 €**

Monsieur le Maire relate :

- que la gestion rigoureuse de la Commune a permis de dégager un excédent provisoire en fonctionnement de 770 918,11€
- la Trésorerie opérant les écritures de clôture des budgets Eau-Assainissement et APF de Sin-le-Noble sur l'exercice 2016, les résultats peuvent être impactés. Les résultats 2016 seront ajustés dès communication des écritures à réaliser sur notre budget
- que l'autofinancement de l'investissement 2017 peut être envisagé à hauteur de 1 250 000 € (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales.

B/ LE BUDGET PREVISIONNEL 2017

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les orientations 2017 de la section de fonctionnement s'établissent, en dépenses et en recettes à 7 787 770,86€

DÉPENSES :

- Charges à caractère général : le budget proposé affiche 1 640 863 €.

Orientations :

- moins de sous- traitance
- travaux en régie (Camus, Marie Curie, espace Caron, Espaces verts)
- marchés réglementés (meilleur rapport qualité-prix)
- révision des contrats (photocopieurs, chauffage, espaces verts)
- dotation vêtements de travail pour le personnel des écoles et techniques
- mise en place de magasins uniques et gestion des stocks :
 - produits d'entretien
 - fournitures administratives
- festivités :
 - 10 ans Baron Scalfort
 - Village étape course cycliste Paris-Arras-Tour
 - 14 juillet
 - Théâtre
- Etablissements scolaires : créneaux piscine (Sourcéane) de septembre à décembre 2017
- maintien de l'ouverture de l'ACM le mercredi après -midi
- séjour Adolescents
- organisation des élections nationales

- Les charges de personnel s'établissent à 3 737 400€. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année.

Facteurs impactant 2017 :

- revalorisation du point d'indice en février 2017 de 0,6% et impact de la revalorisation de juillet 2016 sur une année entière
 - mise en œuvre de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR – reclassement)
 - recrutement de personnel pour remplacer les agents en arrêt maladie
 - organisation des 4 tours d'élections nationales
 - augmentation des cotisations sociales
 - validation de services de non titulaires (décret 2015-788)
 - adhésion au Pôle Emploi en juillet 2016
 - augmentation du taux de cotisation de l'assurance du personnel
- La ville consacra une enveloppe aux subventions pour soutenir l'activité des associations au moins égale à celle déterminée en 2016.
 - Afin de pérenniser les actions du CCAS, la subvention 2017 sera proposée à 300 000 euros. Pour rappel celle-ci était 290 000 € en 2016, de 267 000 € en 2015 (diminuée car versement de 100 000 € d'A.C.E.S.S. pour la reprise des immobilisations du Foyer) et de 479 000 € en 2014 avec la gestion du Foyer Logement .
 - Redevance spéciale des ordures ménagères par la CAD : passage d'un montant forfaitaire de 3 800 € annuel à une tarification au bac. Estimation : 32 000 €

RECETTES :

- **la fiscalité** : maintien des revenus fiscaux avec baisse des taux d'imposition locaux.
- **la DGF** est proposée à 1 752 000 €, contre 1 883 922 en 2016, suivant la loi de finances 2017(baisse estimée à hauteur de 7 %).
- **la DSU** est revue à la baisse.
- **la DSR** maintient son même niveau.
- **l'attribution de compensation** et la **dotation de solidarité communautaire** restent stables.
- **le fonds de concours CAD** est maintenu.
- la garderie payante à compter du 01/01/2017
- ACM des mercredis après-midi payants.
- **les produits des services** restent constants, les tarifs n'ayant pas augmenté.

2/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2017

Intitulé du projet	DEPENSES	RECETTES
COUVERTURE PATEAU MULTISPORT	454 100	
ECLAIRAGE PUBLIC	55 000	33 000
RENOVATION BATIMENT MONTESSORI ACM	257 500	114 341
SERVICES TECHNIQUES EQUIPEMENTS	37 260	
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	231 090	23 056
ACCESSIBILITE	300 000	60 000
ECOLES (travaux + numérique)	372 478	108 644
REMBOURSEMENT TROP PERCU TAXE URBANISME	17 870	
ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT	177 500	20 000
ETUDES	187 676	
Divers travaux de voirie (2151)	58 545	
RETROCESSION NOUVEAU MONDE + BORNAGE	396 774	
LOGICIEL	9 900	
REPORT AU 31/12/2016	245 613	18 142
REMBOURSEMENT EMPRUNT EN CAPITAL	345 000	
OPERATIONS D'ORDRE	3 537 434	4 022 378
DEPENSES IMPREVUES	197 630	
CESSIONS		106 222
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2016		947 588
PLU		8 000
FCVTA		100 000
TAXE AMENAGEMENT		70 000
AUTOFINANCEMENT (virement section fonctionnement vers investissement)		1 250 000
	6 881 371	6 881 371

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL DE 2017 A 2020

Intitulé du projet	2017		2018		2019		2020	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COUVERTURE PLATEAU MULTISPORT	454 100			118 560				
ECLAIRAGE PUBLIC	55 000	33 000	60 000	28 000	60 000		60 000	
RENOVATION BATIMENT MONTESSORI ACM	257 500	114 341						
SERVICES TECHNIQUES EQUIPEMENTS	37 260		20 000		20 000		20 000	
TRAVAUX BATIMENTS	231 090	23 056	98 000					
ACCESSIBILITE	300 000	60 000	116 000	27 840	15 000	3 600	240 000	57 600
ECOLES (travaux + numérique)	372 478	108 644	140 000	33 600	27 000	10 800	27 000	10 800
REMBOURSEMENT TROP PERCU TAXE URBANISME	17 870							
ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT	177 500	20 000	100 000		100 000		100 000	
ETUDES	187 676							
Divers travaux de voirie (2151)	58 545		30 000		35 000			
RETROCESSION NOUVEAU MONDE + BORNAGE	396 774							
LOGICIEL	9 900		3 500		3 500		3 500	
REPORT AU 31/12/2016	245 613	18 142						
REMBOURSEMENT EMPRUNT EN CAPITAL	345 000		345 000		345 000		345 000	
OPERATIONS D'ORDRE	3 537 434	4 022 378						
DEPENSES IMPREVUES	197 630		100 000		100 000		100 000	
HALL DE GYM			1 000 000	540 000	600 000	165 000		
MAISON DES JEUNES			503 500	123 000	300 000	72 000		
CESSIONS		106 222		340 000				
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2016		947 588						
PLU		8 000						
FCVTA		100 000		342 000		330 000		180 000
TAXE AMENAGEMENT		70 000		70 000		70 000		70 000
AUTOFINANCEMENT (virement section fonctionnement vers investissement)		1 250 000		893 000		954 100		577 100
	6 881 371	6 881 371	2 516 000	2 516 000	1 605 500	1 605 500	895 500	895 500